

Lettre ouverte à nos Clients Français

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordée. Sans ce support massif nous n'aurions jamais réussi à briser le monopole allemand existant.

Néanmoins nous avons dû nous rendre à l'évidence de ce qu'en France le libre choix de l'utilisateur est actuellement mis en cause par un organisme d'Etat ! Ceci nous oblige à faire un certain historique pour vous informer des constatations et faits suivants qui seront probablement démentis, malgré les écrits en notre possession et qui confirment nos dires, soit que:

1. Nous avons signé en octobre 2001 avec la F.F.P. un contrat renouvelable de sponsoring pour 2 ans, qui a été prolongé de fait en 2003 et 2005.
2. Fin 2006, un Vigil active - normalement - à Chalon-sur-Saône, empêchant un accident. Cependant, dès la lecture locale des données du saut, la F.F.P. mettait en doute - à tort - le bon fonctionnement du Vigil et ce malgré les explications fournies lors de plusieurs réunions communes, au cours desquelles nous étayons et prouvons nos dires avec un maximum de détails, même confidentiels.
Suite à notre insistance, nous obtenons enfin, 3 mois plus tard, une copie du film dudit saut qui confirme à merveille que le Vigil a correctement rempli sa mission (la preuve de coupure de la bouclette de fermeture sous tension ainsi que la concordance des données du Vigil avec le film). Malgré cette preuve irréfutable (que nous ne pouvons exploiter vu que l'on nous oppose les droits d'auteur sur le film ...), la F.F.P. continue d'affirmer gratuitement le mauvais fonctionnement et la dangerosité du Vigil (voir post de Monsieur Fradet du 18/01/07 sur le forum www.dropzone.com Pièce 1).
3. En décembre 2006 nous avons eu à Maubeuge une rupture de la bouclette à la fermeture du harnais, due à une erreur de pliage. Cette bouclette était positionnée - contrairement aux instructions - autour de la guillotine (voir rapport L.A.E.E.), ce qui n'a pas empêché une nouvelle succession d'ennuis en France avec Monsieur Fradet de la F.F.P. Un incident de même nature, survenu à Pau en décembre 2007, a amené la F.F.P. à nous imposer de changer toutes les guillotines à bague plastique, même celles montées en fond de harnais et en parfait état ! Alors que ces deux ruptures ont été causées par deux erreurs de pliage !
4. Monsieur Fradet met en garde des centaines d'internautes, par mail, d'un éventuel danger d'utiliser Vigil. Fait que nous ne pouvons admettre, et qui nous a obligés à entamer une procédure judiciaire contre Monsieur Fradet à Bruxelles (affaire en cours). Nous devons signaler ici que la F.F.P. s'est désolidarisée des agissements de Monsieur Fradet (voir post DTN du 30/01/07 sur le forum de www.dropzone.com Pièce 2).
5. Sans le moindre préavis, ni remarques négatives sur les Vigil en sponsoring, nous avons dû constater à notre totale surprise, en juin 2007, que les sigles Vigil sur les combinaisons des membres des équipes de France - Vol Relatif - sont remplacés par d'autres (par contre les équipes Espoir utilisent toujours Vigil !). Nous apprenons à la lecture du Paramag de juin 2007 que la F.F.P. confirme unilatéralement d'avoir de changer de sponsor (une page publicitaire confirme l'incroyable) et ce alors que la F.F.P. était toujours contractuellement liée à Vigil ! C'est une attitude que nous ne pouvons admettre d'où notre recours aux Tribunaux parisiens (affaire en cours).
6. Début 2008, Monsieur Fradet avise les riggers, par email largement diffusé, que les nouvelles guillotines Vigil à manchon inox ne doivent pas être montées mais sont à renvoyer au fabricant vu leur prétendue non-conformité ! Tout ceci sans le moindre avis ou contact avec nous (le fabricant !!!). Ce n'est qu'après l'établissement, à notre demande, de 2 rapports d'un laboratoire indépendant à reconnaissance européenne (Laboratoire d'Analyse des Effets d'Explosion - L.A.E.E.) que toute ces guillotines deviennent soudainement utilisables ! (Voir Circulaire de Sécurité n°154). Contrairement au point 3, la F.F.P. confirme dans un premier temps les dires de Monsieur Fradet (voir lettre F.F.P. du 20/03/08 Pièce 3), avant de revoir sa position confrontée aux éléments de preuve incontestables.
7. Le 23 avril une Circulaire de Sécurité n°155 demande la remise à niveau de certains Cyprès 2. Il est à noter que le fabricant suisse avait avisé ses clients dès décembre 2006 de la défaillance possible d'une série de ses produits et du danger inhérent à ces capteurs de pression. Comme les utilisateurs de ces AAD n'ont été avisés que 15 mois plus tard, cela a largement donné la possibilité à leur fabricant de produire les AAD de remplacement afin d'assurer un échange immédiat (voir Circulaire de Sécurité n° 155 « **Pour Affichage** » !)

Pour information, Vigil n'a jamais commercialisé ce lot de capteurs car nous avons dès avis du fabricant, immédiatement retourné l'ensemble du lot !

8. La F.F.P. a été avisée de déclenchements intempestifs de certains Cyprès 2 pour des prétendues raisons de batterie. Contrairement à ce qui se passe lorsqu'il s'agit de Vigil, une simple Circulaire de Sécurité n°149 « **Pour Affichage** » signale aux utilisateurs que des déclenchements se sont produits à plus de 3.000 m, juste après la sortie d'avion (ce qui n'a jamais été le cas de Vigil !). A remarquer également que le titre donné à cette circulaire sur la page d'accueil de la F.F.P. mentionne « Fonctionnement intempestif d'un déclencheur » sans même préciser qu'il s'agit d'un Cyprès.
9. Soudainement en mars-avril 2008 le problème de déclenchement intempestif de 9 Vigils (dont le premier en mai 2005) est signalé à la Direction Générale de l'Aviation Civile - DGAC et ceci devient la raison officielle pour recommander de ne plus utiliser le Vigil pour les écoles, les loueurs et les particuliers en attente d'une possible mesure émanant de la DGAC. Pourquoi maintenant, vu la Circulaire de Sécurité n°155 ? Voir Circulaire de Sécurité n°156 « **Affichage obligatoire** » ! Notez la différence entre les circulaires de sécurité n°149, 155 et 156.

En outre, Monsieur Fradet s'est permis d'aviser le 25 avril, une demi-heure après la sortie de la circulaire de Sécurité 156, ses amis américains que le Vigil : « *At this time the French parachutist Federation ask all Vigil unit affected by the safety note no NOT jump their equipment with these unit inside. All Rent-A-Parachute company MUST stop to use these units.* » (Pour le moment la Fédération Française de Parachutisme demande de NE PAS sauter avec des équipements avec les unités Vigil affectées par la Circulaire de Sécurité. Toutes les sociétés de location de parachutes DOIVENT cesser d'utiliser ces unités) Voir email de Monsieur Fradet du 25/04/08 (pièce 4) sans même préciser s'il s'agit du Vigil I ou II.

10. Les déclencheurs FXC, appartenant, il est vrai à une précédente génération ont eu de nombreux déclenchements intempestifs et, à notre connaissance, jamais rien n'a été fait vu la « normalité » de la chose !!!
11. Il est à noter que de nombreux déclenchements intempestifs de Cyprès ont été constatés dans le monde et jamais la F.F.P. n'a réagi.
Il y en a eu en particulier plusieurs en Thaïlande lors du précédent record mondial en 2005. Raison pour laquelle Willy Boeykens – dont le Cyprès 1 a activé intempestivement avant atterrissage– a choisi Vigil.
12. Le Cyprès 1 est équipé d'un capteur de pression dont le fabricant mentionne explicitement la dangerosité notamment « *Warning : personal injury – do not use these products as safety device. Failure to comply could result in death or serious injury!* » (Avertissement: Dommages corporels – n'utilisez pas ces produits comme appareils de sécurité. Le non-respect de cet avertissement peut causer la mort ou des blessures graves !) et la F.F.P. n'avise personne !
13. Nous avons fait remarquer à la F.F.P. que la technique et l'électronique actuellement utilisées par tous les fabricants d'AAD ne permettent pas de garantir l'exclusion de tout déclenchement intempestif.

Il est à savoir qu'aucun constructeur de microprocesseur ne garantit la fonction finale du produit et en décline toute responsabilité quelle que soit l'application.

A titre d'exemple :

Même l'ordinateur qui assure la sécurité de la cabine de pilotage de l'A380, mis au point en 2002, a été adapté cette année pour cause de bug électronique – manque de redondance !

14. Nous pouvons aisément prétendre et prouver que les Vigil I sont tout aussi fiables que les Cyprès et activent même plus rapidement.
Vigil a prouvé son efficacité en sauvant 31 vies. Les données des activations sont disponibles afin de prouver nos dires.
15. 9 déclenchements intempestifs dus au Vigil, dont 7 au sol et 2 dans la zone d'activation sur plus de 8.000 Vigils en service. Si nous prenons une moyenne de 25 sauts par an et par unité, cela représente 1 risque de déclenchement sur 200.000 jours d'utilisation.

16. A nos clients de savoir que nous avons toujours pratiqué une politique d'ouverture et ce en particulier envers la F.F.P., contrairement aux autres fabricants de AAD's, où tout est secret et où toute lecture des données internes se fait exclusivement en usine. Est-ce notre politique d'ouverture qui dérange ?

Ce qui confirme que le monde du parachutisme a tout intérêt à promouvoir une certaine concurrence.

Sachez que nous ferons tout afin de rester au service de nos clients et ce malgré la volonté contraire de certains d'éliminer un concurrent.

EN CONCLUSION :

Nous désirons vous confirmer que notre propre équipe d'ingénieurs (3 personnes) travaille à la mise au point d'un nouveau système redondant donc encore plus fiable, afin d'exclure dans un certain avenir ce type de déclenchement intempestif (même si le risque zéro est un objectif illusoire).

Vous devez comprendre que de nombreux essais en laboratoire et en test réel sont nécessaires avant toute commercialisation d'un nouveau système.

Ce n'est qu'après ce stade que nous pourrons, comme nous l'avons déjà envisagé pour ceux qui le désirent, procéder à un échange du matériel existant contre du matériel de nouvelle génération.

Il faut savoir que, vu l'attitude de la F.F.P., tout notre planning a été sabordé. Cette soudaine prise de position unilatérale retarde même une évolution normale du matériel.

Nous ne comprenons pas pourquoi nous ne parvenons pas à convaincre la F.F.P. des avantages du Vigil par rapport à certains inconvénients (31 vies sauvées pour aucun incident corporel) imputables au Vigil à ce jour alors que la F.F.P., elle-même, a reconnu lors de notre dernière réunion du 9 avril 2008, que les AAD's électroniques ont fait diminuer le nombre d'accidents de 50% !!

Pourquoi dès lors les interdire indirectement via la DGAC ? Ou est-ce pour réintroduire un monopole dans ce marché mondial très spécifique ?

Néanmoins, nous tenons à confirmer que c'est suite à l'acceptation du Vigil par les parachutistes français que nous sommes actuellement représentés par 167 distributeurs dans 42 pays.

Cette pénétration est également due aux innovations et avantages que Vigil a introduit dans ce marché très monopolisé, notamment :

- 3 Modes dans un robuste boîtier ergonomique.
- Une mise en mémoire des 16 dernières minutes de saut, transférable sur P.C. via une liaison infrarouge
- D'un usage simple avec un contrôleur muni d'un écran graphique protégé par un saphir.
- Une batterie longue durée (10 ans) avec l'élément Pulses-Plus qui garantit l'activation de la guillotine en moins de 2 msec. même avec une batterie en fin de vie !
- Un compteur de saut dans une unité que l'utilisateur peut programmer en mètres ou en pieds (feet) et en °C ou en °F.
- Un câblage spécifique (robuste et flexible) renforcé par du kevlar.
- Un autotest complet à chaque allumage, ce qui permet d'éviter les maintenances imposées accompagnées de retour coûteux en usine et l'immobilisation du matériel.

Le fait que nous sommes incontestablement devenus le leader en France a généré certaines réactions incompréhensibles dans un marché libre où, à notre avis, ce doit être le client qui choisit son fournisseur en fonction des avantages, de la qualité et du prix du produit ainsi que du service qui lui est offert !

Nous n'avons jamais prétendu être parfaits comme cela a été affirmé par certains mais il est vrai que nous sommes fiers d'avoir pu « imposer Vigil » dans un marché très protégé. Sachez également que nous sommes en permanence à l'écoute des observations du marché et que la motivation première de toute l'équipe Vigil est d'offrir le déclencheur le plus fiable du marché et répondant le mieux à la demande des utilisateurs ce qui, en principe, ne peut nous être reproché ! Mais nous sommes aussi conscients que pas mal de chemin reste encore à parcourir.

Proposition d'aide à nos clients :

Nous n'avons jamais renié nos responsabilités, pour rappel notre intervention au problème d'électricité statique où nous avons échangé gratuitement plus de 600 Vigil en 2004.

Concernant les incidents incriminés, 9 activations intempestives dont 2 dans la zone d'activation du Vigil, il est à remarquer que ceci comporte moins de risque que les 2 activations intempestives de Cyprès à quelques secondes après la sortie de l'avion dû au problème de batterie, et que là aucune action n'est requise !!!

Si en France, une certaine interdiction d'usage du Vigil devait être, malgré tout maintenue, nous proposerons dès lors, uniquement pour la France et en fonction de nos capacités de production et administratives, un échange des Vigil I (hors garantie) pour un Vigil II au prix de 350 EUR, afin de couvrir les frais d'achat des composants.

P.S.: si votre Vigil I est déjà équipé d'une guillotine de nouvelle génération, le prix sera ramené à 300 EUR avec récupération de votre guillotine.

Nous vous prions de nous excuser pour cette désagréable surprise, mais nous vous demandons d'adresser vos réclamations à votre Fédération. Nous resterons bien entendu au service de notre clientèle française avec comme devise : «LE RESPECT DES CLIENTS va de pair avec la sincérité envers ces clients».

« Blue Skies » à la France

Jo Smolders
Managing Director

ericfradet

Jumps : 25200
License :
In sport : 30 years

Jan 18, 2007, 12:49 AM

Post #8 of 9 (185 views)
[Copy Shortcut](#)

Registered: Nov 30, 2005
Posts: 6

Re: [tb182] Vigil question [\[In reply to\]](#)

Can't Post

I have been investigating for the French Skydiving Federation on 2 accidents which happened in France last year, involving the Vigil, I can tell that in both cases the Vigil did not fire on time, like the unit pretended on their graph.

Here, I am speaking about accidents after a main cutaway.

First issue : the Vigil is not able to read correctly the variation of pressure, and second more important issue : the Vigil does not activate (does not cut the reserve loop) when all parameters are met in their activation window (the graph show a nice blue dot but nothing happen in reality).

in case you have to cutaway below 1400 feet, I would not trust the Vigil to do his job, but do not forget it is a back up device.

USPA

Jumps : 1000
License : D 81812
In sport : 9 years

Jan 18, 2007, 10:28 AM

Post #9 of 9 (101 views)
[Copy Shortcut](#)

Registered: Mar 8, 2001
Posts: 351

Re: [ericfradet] Vigil question [\[In reply to\]](#)

Can't Post

This is mayor news, will there be an official report? Sadly the argus report incident shows some people have no interest in safety, only in bashing a product...

Forums: Skydiving: Gear and Rigging:
French Parachuting Association Release



[Previous Thread](#)

[Next Thread](#)

[Print Thread](#)

[View Threaded](#)

DTN

Jumps :
License :
In sport:

Jan 30, 2007, 4:51 AM

Post #1 of 2 (488 views)
[Copy Shortcut](#)

Registered: Jan 26, 2007
Posts: 1

French Parachuting Association Release

Can't Post

Subjet: VIGIL AAD

- The French Parachuting Association is due to report that informations published by M. Eric FRADET on www.dropzone.com forum haven't been validated yet.

- Those informations were prematurely published on line and only express the opinion of the author.

- The investigation requested by the french government Department for Sport and assigned to the French Parachuting Association is in progress. Final report will be available upon request at the french government Department for Sport.

Jean-Marc SEURIN
National Technical Director
Ministère des Sports - Fédération Française de Parachutisme

Deltaflyer

Jumps :
License :
In sport:

Jan 30, 2007, 6:55 AM

Post #2 of 2 (396 views)
[Copy Shortcut](#)

Registered: Jan 30, 2007
Posts: 1

Re: [DTN] French Parachuting Association Release [[In reply to](#)]

Can't Post

sounds like the vigil-lawyers are taking over!☹

[Previous Thread](#)

[Next Thread](#)

[Print Thread](#)

[View Threaded](#)



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
PARACHUTISME

Paris, le 20 mars 2008

Monsieur Jo SMOLDERS
Managing Director
Advanced Aerospace Designs
193, Bld A. Reyers
B - 1030 BRUXELLES

LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AR

Nos réf. JMS/08/0694

OBJET : QUESTIONS

Monsieur,

J'ai bien reçu vos différents courriers cités en objet et dont la teneur a retenu toute mon attention.

Le fait de m'envoyer quotidiennement un mail en vous étonnant de ma lenteur à vous répondre n'est aucunement de nature à faire avancer le processus; en effet, en tant que Directeur Technique national, la charge de travail qui m'incombe ne m'a pas permis de vous répondre plus tôt.

Je remarque que plus de la moitié du contenu de vos courriers des 12 et 14 mars commence par faire l'éloge de vos produits, dont vous êtes, à l'évidence très fier, mais ce constat personnel n'est aucunement de nature à résoudre les problèmes rencontrés.

Le reste du contenu fait état des actions et écrits engagés par Monsieur FRADET.

Contrairement à ce que vous écrivez, Monsieur Eric FRADET:

- 1- N'est pas fonctionnaire d'une Fédération, mais agent de l'état Français placé auprès de la Fédération Française de Parachutisme.
- 2- N'a qu'une adresse «Internet», ce qui explique pourquoi il n'utilise que celle-ci.

Association reconnue
d'utilité publique
par Décret du 2 mai 1980
sous la tutelle du Ministère
de la jeunesse et des sports
et affiliée au C.N.O.S.F.

42, rue de Fécamp
75012 PARIS
N° SIRET 784 405 912 0002
A 3 5 9 9 5 1
Tél. 01 53 46 68 68
Fax 01 53 46 68 70
E-mail: ffp@ffp-asso.fr
Internet: http://www.ffp-asso.fr



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
PARACHUTISME

Par ailleurs, c'est la première fois qu'un industriel se permet de mettre en doute les compétences techniques et scientifiques d'un cadre d'état.

Néanmoins, pour répondre à vos interrogations et lever toute ambiguïté, voici quelques éléments sur le CV de Monsieur Eric FRADET :

- Titulaire du diplôme de professeur de Sport (Cadre de catégorie A, niveau le plus élevé de la Fonction Publique en France).
- Titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 3ème degré (BEES 3), niveau le plus élevé des BEES, il n' y en a eu que 3 de délivrés en parachutisme.
- Concepteur et réalisateur de nombreuses innovations techniques, reprises par des industriels de renommée internationale telles que :

- Le POD sans élastique,
- Le sac Harnais articulé,
- Le Skyhook system,
- Différents types de harnais passagers tandem,

Il a déposé plusieurs brevets concernant des matériels liés au parachutisme.

Il est à l'origine de nombreuses innovations en Base Jumps.

Détenteur de 4 titres de Champion du Monde de VR 4.

Détenteur de 2 titres de Champion du Monde de SkySurf.

Possède plus de 26000 sauts à son actif.

A l'évidence, vos remarques sur ses diplômes et ses capacités techniques me semblent sinon incongrues, tout au moins parfaitement déplacées.

Si besoin en était, je vous confirme, comme vous l'écrivez, que les fonctionnaires du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des sports placés auprès de la Fédération Française de Parachutisme, sont d'une neutralité et d'une objectivité absolue.

Notre acharnement n'a d'égal que notre envie, justifiée, de pouvoir utiliser et laisser commercialiser des produits fiables.

Les effets néfastes et les effets commerciaux catastrophiques que pourraient causer nos prises de position ne sont pas des arguments recevables.

Les Cadres d'état placés auprès de la Fédération Française de Parachutisme ont pour mission de protéger le public dans le cadre de la pratique de leur sport et non celle de veiller à la bonne santé commerciale de telle ou telle entreprise, une telle démarche serait contraire à l'éthique sportive et aux valeurs que nous défendons.

Si j'analyse bien les derniers paragraphes de votre courrier du 14 mars, je ne peux que déplorer qu'ils soient proches de la diffamation, ce qui me conduit à vous engager à modérer vos propos.

En accord avec vous sur la nécessité de concertation, nous vous avons proposé la semaine passée une rencontre, restée à ce jour sans suite.

En matière d'éthique, notre Fédération comme toutes les Fédérations sportives, n'a aucune leçon à recevoir de la part d'un industriel.

Association reconnue
d'utilité publique
par Décret du 2 mai 1986
sous la tutelle du Ministère
de la Jeunesse et des Sports
et affiliée au C.N.O.S.F.

62, rue de Fécamp
75012 PARIS
N° SIRET 784 805 919 000 92
A P E 9 2 6 C
tel - 01 53 46 68 66
Fax - 01 53 46 68 70
Email - ffp@ffp.paris.fr
Internet - http://www.ffp.paris.fr



Avec l'aval du président, j'adresse copie de ce mail à la Direction des Sports du Ministère de la Santé de la Jeunesse et des Sports ainsi qu'à la Direction Générale de l'Aviation Civile.

En vous assurant, si besoin en était, de mon attachement aux valeurs sportives et à son expression la plus claire, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes très sincères salutations.

Jean-Marc SEURIN
Directeur Technique National

Copie: Madame la Directrice des Sports Ministère de la Santé de la Jeunesse et des Sports
Monsieur le Directeur Général de l'aviation Civile

Association reconnue
d'utilité publique
par décret du 2 mai 1986
sous la tutelle du Ministère
de la Jeunesse et des Sports
et affiliée au C.N.O.S.F.

69, rue de Fecamp
75012 - PARIS
N° SIRET 754 405 912 00092
A.P.E. 9-9-6 C
tel - 01 53 46 68 68
fax - 01 53 46 68 70
Email: ffp@ffp-asso.fr
Internet: <http://www.ffp-asso.fr>

Date: Fri, 25 Apr 2008 15:20:32 +0200
From: ericfradet@yahoo.com
Subject: Safety note against all Vigil DOM prior september 2006
To: skytrix@azci.net

hi Sandy,

The French Federation just issued in his website, a safety note against All Vigil DOM prior september 2006.

http://www.ffp.asso.fr/IMG/pdf/CS_156.pdf

The note says that all these unit can missfire on the ground or under canopy at any time. It already happen at least a total of 9 times in the world, including 2 times under canopy. the manufacturer agreed with that, but cannot find a way to fix the sensor issue on these particular units..

The manufacturer AAD says that the problem is fixed since october 2006.

The French Federation is expecting an airworthiness directive coming soon from the French Civilian Aviation Agency or a move coming from AAD manufacturer to retrofit all these units (about 1000).

At this time the French parachutist Federation ask all Vigil unit affected by the safety note no NOT jump their equipment with these unit inside.

All Rent-A-Parachute company, MUST stop to use these units.

best regards,

eric

please do not mention your source, since we are dealing with a serious lawsuit here

No virus found in this outgoing message.

Checked by AVG.

Version: 7.5.524 / Virus Database: 269.23.5/1398 - Release Date: 2008-04-25 14:31